

# Programme France Maurice Le Réduit 2019

## Appel à candidatures



La France et Maurice souhaitent renforcer leur coopération scientifique et universitaire.

Les objectifs généraux conjointement poursuivis sont les suivants :

- Soutenir le développement et la consolidation de partenariats bilatéraux entre institutions universitaires et scientifiques en France et à Maurice ;
- Soutenir la mobilité des chercheurs et des enseignants- chercheurs pour favoriser le développement de projets de recherche menés en coopération ;
- Favoriser les échanges d'expertise et le partage de connaissances, dans le respect du droit à la propriété intellectuelle.

A cet effet, le PHC Le Réduit est mis en œuvre, pour Maurice par le Ministère de l'Education et des Ressources Humaines, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, et pour la France par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) et l'Ambassade de France à Maurice.

### Types de projets concernés

Le PHC Le Réduit poursuit les objectifs d'encourager les projets de recherche bilatéraux, en soutenant la mobilité de chercheurs d'un pays vers l'autre, afin de développer des synergies entre les deux communautés scientifiques et d'établir des réseaux durables.

Tous les domaines de recherche sont éligibles.

Cependant, priorité sera accordée aux projets relevant des disciplines suivantes :

- Sciences appliquées : énergétique et énergies renouvelables, environnement et changement climatique, sciences de l'ingénieur, modélisation, intelligence artificielle, étude des océans ;
- Santé humaine, sciences vétérinaires et agronomiques, biologie et biotechnologies ;
- Art et patrimoine ;
- Sciences humaines et sociales ;
- Didactique de la langue française, littérature francophone.

### **Critères concernant l'équipe constituée**

L'appel, en France et à Maurice, est ouvert aux laboratoires de recherche rattachés à des établissements d'enseignement supérieur ou à des organismes de recherche.

**Seules les candidatures explicitement approuvées par les organismes responsables des équipes partenaires seront acceptées.**

Chaque projet est conduit par deux responsables scientifiques, l'un en France, l'autre à Maurice. Ils sont conjointement en charge de la coordination scientifique, technique et administrative du projet, ainsi que de la rédaction des rapports scientifiques et financiers.

L'implication dans les activités de recherche de jeunes chercheurs, doctorants et/ou post-doctorants, sous la responsabilité des chefs de projet, est un critère important de sélection.

### **Critères concernant les projets**

La sélection des projets s'effectuera sur la base des critères suivants :

- qualité scientifique et technique évaluée séparément par les deux comités d'experts nationaux (compétences des équipes à mener à bien le projet, intérêt scientifique du projet et de la mobilité, méthodologies de recherche, qualité et disponibilité des infrastructures, résultats scientifiques attendus, projets de publications, etc.) ;
- clarté et faisabilité du projet ;
- intérêt du projet au regard des priorités nationales de la France et de Maurice ;
- intérêt du projet au regard de la coopération bilatérale franco-mauricienne ;

- participation de jeunes chercheurs (notamment doctorants et post doctorants), laquelle est fortement encouragée ;
- engagement d'une nouvelle coopération ;
- intérêt du projet pour le développement des capacités universitaires et scientifiques des parties.
- Intérêt du projet pour le développement économique et social des parties.

### **Comité de sélection des projets**

- Les projets éligibles font l'objet d'une évaluation scientifique par deux comités d'experts nationaux : l'un constitué de membres désignés par la partie française, l'autre constitué de membres désignés par la partie mauricienne.
- Pour la partie mauricienne, les membres seront désignés par la Tertiary Education Commission ou toute autre entité qui la remplacera
- Pour la partie française, la Délégation des Affaires Européennes et Internationales (DAEI) du MESRI assure l'évaluation scientifique des dossiers, appuyée le cas échéant par la DRRT de La Réunion pour les projets impliquant les acteurs français de cette Région
- La décision finale de financement est prise conjointement par les autorités françaises et mauriciennes sur la base de ces évaluations scientifiques.

### **Modalités de fonctionnement**

Les fonds sont destinés à prendre en charge la mobilité des chercheurs (dont les doctorants et post-doctorants) entre les deux pays, à savoir le transport national et international, les frais d'hébergement (per diem), et l'assurance.

Ils n'ont pas vocation à financer la recherche proprement dite ni les équipements éventuellement nécessaires.

- Chaque projet approuvé sera financé par les deux parties, française et mauricienne.
- Les financements provenant du Gouvernement français couvriront exclusivement :
  - les frais de transport et per diem des chercheurs français se rendant à Maurice : prise en charge selon les frais réels dans la limite de 1200 € pour un voyage aller-retour France/Maurice, en classe économique, visa inclus, per diem, à raison de 139€/jour

- Les financements provenant du gouvernement mauricien couvriront exclusivement :
  - les frais de transport nationaux et internationaux, en classe économique, et per diem des chercheurs mauriciens se rendant en France : remboursement d'un billet aller-retour Maurice/France, per diem, à raison de 139 €/jour.
- Les financements sont octroyés pour une *période maximale de deux ans, extensible éventuellement à trois*.
- En France, les fonds sont accordés pour l'année civile en cours et doivent impérativement être consommés avant le 31 décembre de celle-ci ; ils ne peuvent être reportés sur l'année suivante.
- A Maurice, les fonds sont accordés pour l'exercice budgétaire en cours et doivent impérativement être consommés avant le 30 juin de celui-ci ; ils ne peuvent être reportés sur l'exercice suivant.

*NB : À titre indicatif, les montants des projets PHC soumis dans le monde sont en général compris entre 900€ et 6000€.*

## Propriété intellectuelle

Les chercheurs de chaque pays, en particulier les responsables de projet, devront prendre les mesures nécessaires pour assurer la protection et le partage de la propriété intellectuelle, qui résultera des projets communs. Il convient de lire attentivement le document ci-joint relatif aux bonnes pratiques portant notamment sur les règles de propriété intellectuelle. **Le dépôt du projet inclus de fait l'adhésion de toutes les parties à ces règles.**

## Suivi des projets

- Un rapport final, scientifique et financier, sera rédigé par les responsables français et mauriciens, au plus tard trois mois après la fin des projets.
- Les responsables français de projets doivent impérativement utiliser le modèle de rapport ci joint. Ce rapport devra être envoyé en version électronique par le chef de projet français au contact français pour le programme, dont les coordonnées figurent infra.
- Un rapport équivalent devra être communiqué par le chef de projet mauricien au contact mauricien pour le programme, dont les coordonnées figurent infra.
- Les publications devront porter mention du soutien du Ministère de l'Education et des Ressources Humaines, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique (Maurice) et du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), du Ministère de

l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) et de l'Ambassade de France à Maurice (France).

### **Modalités pratiques de soumission d'un projet**

- Date limite de co-dépôt des dossiers de candidature : **31/08/2019 à minuit**
- Diffusion des résultats : **12/11/2019**
- Début des projets : **25/11/2019**
- Fin des projets (mobilités vers la France ou Maurice) : **31 décembre 2020**

### **Transmission des dossiers**

Les porteurs de projets sont invités à adresser leur dossier par courriel (avec demande d'accusé de réception) par anticipation afin d'éviter que des aléas techniques ne viennent compromettre le dépôt de leur candidature dans les délais impartis aux deux adresses suivantes impérativement.

- pour la France au SCAC de l'ambassade de France ([Sandra.villeneuve@ifmaurice.org](mailto:Sandra.villeneuve@ifmaurice.org))
- pour Maurice, au directeur de l'Education Supérieure et de la Recherche Scientifique par courriel ([director.tertiary@govmu.org](mailto:director.tertiary@govmu.org))

Les dossiers peuvent être saisis en **français** ou en **anglais**.

**ATTENTION** : Le dépôt de candidature est commun aux partenaires français et mauriciens. Il se fait uniquement de manière dématérialisée par courriel et obligatoirement aux deux adresses ci-dessus.

Les projets rédigés devront être **signés par les porteurs de projets français et mauriciens, et** comporter la **signature du responsable d'établissement français et du responsable d'établissement mauricien** (Vice-chancelier, Président, Directeur général, etc.) qui devront figurer sur la première page du formulaire de candidature. Les dossiers doivent comporter les CV.

### **Contacts pour le programme**

#### **Pour la partie française**

Mme. Dominique VAYSSE,  
Attachée de Coopération  
Mél : [dominique.vaysse@ifmaurice.org](mailto:dominique.vaysse@ifmaurice.org)<sup>[7]</sup>

Mme. Sandra VILLENEUVE  
Chargée de mission (Coopération)  
Mél : [Sandra.villeneuve@ifmaurice.org](mailto:Sandra.villeneuve@ifmaurice.org)  
Site internet : <https://mu.ambafrance.org/> [9]

### **Pour la partie Mauricienne**

M. Vedanand BHUROSAH  
Directeur par intérim  
Mél : [ybhurosah@govmu.org](mailto:ybhurosah@govmu.org) [11]

Prof. Sid NAIR  
Directeur Exécutif de la TEC  
Mél : [sid.nair@tec.mu](mailto:sid.nair@tec.mu) [12]